

ÉTABLISSEMENT :
LYCEE POLYVALENT AUGUSTE LOUBATIERES
34300 AGDE
Tél. : 04.67.01.09.09

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° de la séance : 2

En date du : jeudi 9 février 2023

Transmis le : mercredi 15 février 2023

Nature de la séance : ordinaire / ~~extraordinaire~~
à 17H

à Monsieur l'Inspecteur d'Académie-Directeur Académique des
services de l'Éducation Nationale de l'Hérault
Madame la Présidente du Conseil régional Occitanie
L'ensemble des membres du Conseil d'Administration

Présidence : Gilles LARGUIER

Secrétaire de séance : Mme Hadji proviseure adjointe

Membres absents / excusés : voir annexes

Nombre de membres présents : 20 en début de séance Quorum : 16

Ordre du jour	Pages PV	Pages annexes	Points votés pour	N° acte
I. <u>CONSEIL D'ADMINISTRATION</u>				
1. Présentation de l'ordre du jour				
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2022	1		accord	
II. <u>ORGANISATION DE L'EPL</u>				
1. Informations sur la création d'un CAP Réparation et Entretien des Embarcations de Plaisance (REEP)	1			
2. Répartition de la dotation horaire globalisée rentrée 2023.	2	5 à 7	accord	16
3. Evaluation des temps journaliers et hebdomadaires au lycée: (question des représentants des personnels enseignants et d'éducation)	2			
> Les récrés: leur durée, leur positionnement				
> la pause méridienne: sa durée est-elle compatible avec les besoins des personnels? avec la présence d'un restaurant pédagogique à la SEP?				
> le mercredi après-midi, pas ou peu de cours, (sauf pour certains élèves de la SEP); et les autres jours, de nombreux cours se terminent à 18h: cela favorise une hyper-concentration des horaires de travail.?				
III. <u>VIE SCOLAIRE</u>				
1. Suites de l'agression devant le lycée qui s'est produite le mercredi 07/12/22 : pour les usagers et personnels directement impliqués. (question des représentants des personnels enseignants et d'éducation)	2-3			
2. Question à propos de l'affichage des moyennes générales des élèves sur les bulletins trimestriels (question des représentants des parents d'élèves).	3			
3. Demande de présentation du Projet d'évaluation en cours dans l'établissement (question des représentants des parents d'élèves).	3	8 à 24		
4. Principe d'un voyage à Toulouse	4	25	accord	
IV. <u>AFFAIRES FINANCIÈRES</u>				
1. Budget et tarif du voyage à Toulouse	4	26	accord	17
2. DBM				
A. Pour information	4			
3. Contrats et conventions :				
A. Pour information				
a. Convention partenariale BIA avec l'aéroclub les Ailes du Canal du Midi	5	27		
b. Convention partenariale BIA avec l'aéroclub de Béziers Cap d'Agde	6	28		
Nombre de pages du procès-verbal : (hors page de garde et émargement) : 6				
Pages annexes numérotées 5 à 28				

Signature du Président du Conseil d'Administration et du secrétaire de séance

Le secrétaire de séance,


Le proviseur
Gilles LARGUIER



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Egalité
Fraternité



Lycée Polyvalent Auguste Loubatières

Boulevard des Hellènes

BP 60109

34304 AGDE CEDEX

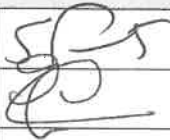
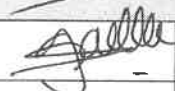
Tél. 04.67.01.09.09

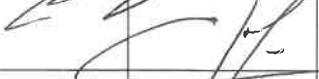
Courriel : ce.0340002t@ac-montpellier.fr

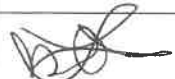
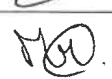
LISTE D'EMARGEMENT

Séance du conseil d'administration
JEUDI 9 FEVRIER 2023

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION		Présent	Absent	Excusé
Chef d'établissement :	M. LARGUIER Gilles			
Chef d'établissement Adjoint :	Mme HADJI Yamina			
Agent Comptable, Gestionnaire: Adjoint au Chef d'établissement	M. DEMONCHEAUX Jérôme			
Conseiller Pr. d'Education	M. BARRAL Alain			
Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques	M. CANTERO			
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES DE RATTACHEMENT				
Collectivité de rattachement	TITULAIRES			
	M. MATHIEU Thierry			
	M. MORENO René			X
Commune siège	TITULAIRES			
	M. BONNAFOUX Jérôme			X
	Mme VIBAREL Martine			X
	M. PEREA François			X
	Mme MATTIA Marie-Hélène, suppléante			
Personnalité qualifiée	M. MARIN Philippe			X

REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS		Présent	Absent	Excusé
Au titre des Personnels d'enseignements, d'Education	TITULAIRES			
	PARMENTIER Sophie			
	CAYREY Michèle			
	BARTOLETTI Jérôme			X
	URBANIAK Carole			X
	THUEL Hugues			
	CARME Pierre			
Au titre des personnels ATOSS	CHANDONNAY Céline			
	TITULAIRES			
	GASULLA Pascal			
	BIASCAMANO Isabelle			X
	GIMENO Frédéric			

REPRESENTANTS ELUS PARENTS		Présent	Absent	Excusé
Parents d'élèves	TITULAIRES			
	DRAI Sophie PEEP			
	RAMON Carole PEEP			
	GIGNAC Franck PEEP			
	RAJON Christine FCPE			
	SMART Davina FCPE			

REPRESENTANTS ELUS ELEVES		Présent	Absent	Excusé
Elèves	TITULAIRES			
	GONZALEZ Océane TG5			
	FRAY VARIN Loane TG4			
	BAUMES Lisa 2 ^{nde} 11			
	LEVASSEUR Thomas TG4			
	ROCHE Marie-Faustine 1G3			

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 09-02-2023

I - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pièce(s) jointe(s) en annexe : Aucune

N° acte généré : Aucun

Monsieur le proviseur ouvre la séance à 17h08.

Il remercie les membres du CA de leur disponibilité suite au déplacement du conseil d'administration généré par le préavis de grève du 7 février.

Les absents excusés sont les personnes indiquées sur la liste d'émargement.

Mme Hadji, proviseure adjointe assure les fonctions de secrétaire de séance.

I - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

N° acte généré : aucun

I - 1 Présentation de l'ordre du jour

Les représentants des parents ont demandé l'ajout de 2 questions l'une portant sur l'affichage des moyennes générales des élèves sur les bulletins trimestriels et l'autre sur la présentation du Projet d'évaluation en cours dans l'établissement, le proviseur les a ajoutés à l'ordre du jour dans le domaine vie scolaire.

Les représentants des personnels enseignants et d'éducation ont demandé l'ajout de 2 questions, l'une portant sur l'évaluation des temps journaliers et hebdomadaires au lycée (le proviseur l'a ajouté dans le domaine organisation de l'établissement), l'autre sur les suites de l'agression devant le lycée qui s'est produite le mercredi 07/12/22 : pour les usagers et personnels directement impliqués ; le proviseur l'a ajoutée à l'ordre du jour dans le domaine vie scolaire.

La direction a ajouté 2 points dans le domaine financier portant sur la présentation de conventions partenariales signées par le chef d'établissement sur délégation du CA.

M. le proviseur fixe donc l'ordre du jour tel qu'il proposé aux membres dans le dossier déposé sur les tables.

I - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pièce(s) jointe(s) en annexe : Aucune

N° acte généré : aucun

I - 3 Adoption du procès-verbal de la séance du 28/11/2022

Aucune autre observation n'est faite.

Le procès-verbal de la séance du 28/11/2022 est adopté à l'unanimité des 20 votants.

Adoption du PV de CA du 28/11/2022

Résultat du vote : **Quorum :** 16
 Vote pour : 20
 Vote contre : 0

Abstentions : 0

Arrivée de Mme Smart, déléguée de parents d'élèves à 17h16 : 21 membres

II – ORGANISATION DE L'EPL

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

N° acte généré : aucun

II – 1 Informations sur la création d'un CAP Réparation et Entretien des Embarcations de Plaisance (REEP).

Le projet de diversification de l'offre de formations professionnelles, a été jugé recevable par les autorités et les instances compétentes (Rectorat région académique et Région). Il a été bien accueilli par les organismes professionnels mais nous n'avons pas eu l'autorisation d'ouverture pour la rentrée 2023. Celle-ci serait différée à la rentrée 2024 car la région a trouvé le dossier fragile sur la question du local pouvant accueillir l'atelier. Elle veut prendre le temps d'un conventionnement construit avec la commune. L'établissement élabore en partenariat avec les services municipaux les conditions favorables à une ouverture en 2024.

II – ORGANISATION DE L'EPL

Pièce(s) jointe(s) en annexe : 5 à 7

N° acte généré : 16

II – 2 Répartition de la dotation horaire globalisée rentrée 2023.

Le proviseur prend appui sur le diaporama pour détailler la procédure et les enjeux de la répartition de la dotation déléguée pour laquelle le CA devra se prononcer.

Cette dernière qui arrête l'emploi des enseignants dans l'établissement propose la suppression d'un poste de lettres classiques qui était en sursis depuis plusieurs années. D'autre part, en créant une 1/2 classe de ST2S elle stabiliserait un poste dans la discipline. En éco gestion, grâce à la reconduction de la proposition d'une 1/2 classe, le proviseur demande la création selon les spécialités d'un BM, comme l'année dernière, le BMP sera de 8h. Cependant le proviseur déclare qu'en cas de régulation en allemand ou en ST2S sur les heures poste, il l'accroîtra pour soulager la discipline du nombre important d'HSA.

Une représentante des personnels enseignants regrette que le CA soit seulement en capacité de se prononcer sur la répartition alors qu'elle estime que la dotation contraint la répartition à ne pas mettre en place des dispositifs pourtant essentiels à la réussite des élèves que ce soit à cause de son volume ou alors du fait de l'équilibre heure poste HSA qui peut contraindre certaines disciplines à renoncer à des dispositifs par refus d'HSA en volume excessif. Elle sait que la direction va lui répondre que le volume et l'équilibre HP/HSA n'est pas de la compétence du CA mais elle tenait encore une fois à formuler cette protestation. Cependant elle ne remet pas en cause, comme toujours, la répartition mise en place en concertation entre les disciplines et la direction.

Le proviseur propose la mise au vote de la répartition telle qu'elle est présentée dans le document concerté.

Résultat du vote :	Quorum :	16
	Vote pour :	19
	Vote contre :	1
	Abstentions :	1

II – ORGANISATION DE L'EPL

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

N° acte généré : aucun

II – 3 Evaluation des temps journaliers et hebdomadaires au lycée: (question des représentants des personnels enseignants et d'éducation).

- Les récrés: leur durée, leur positionnement
- la pause méridienne: sa durée est-elle compatible avec les besoins des personnels? avec la présence d'un restaurant pédagogique à la SEP?
- le mercredi après-midi, pas ou peu de cours, (sauf pour certains élèves de la SEP); et les autres jours, de nombreux cours se terminent à 18h: cela favorise une hyper-concentration des horaires de travail?

Le proviseur déclare que dans le cadre de l'évaluation interne de l'établissement ces sujets qui figurent dans l'axe 4 de l'actuel projet d'établissement feront l'objet d'une étude. Afin de lancer la procédure d'auto évaluation, il réunira la commission de travail du CA pour adapter les questionnaires à l'établissement et à son projet. Ceux-ci seront adressés aux personnels, aux élèves ainsi qu'aux parents. La réunion de la commission se tiendra fin de mars. L'enquête d'évaluation interne se déroulera durant le 3^{ème} trimestre afin que la phase d'évaluation externe s'accomplisse au plus tard lors de la 1^{ère} période 2023/2024.

Dans le contexte national et académique, il est évident que le bien être des usagers et des personnels feront l'objet d'une attention et de stratégies concertées. Actuellement le rectorat fait travailler les corps d'inspection et ses services sur cette thématique.

Les représentants des personnels sont satisfaits par la mise en place de l'évaluation de ces aspects liés au climat scolaire et au bien être au travail dans le dispositif d'évaluation de l'établissement et de son projet.

III – VIE SCOLAIRE

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

N° acte généré : aucun

III – 1 Suites de l'agression devant le lycée qui s'est produite le mercredi 07/12/22 : pour les usagers et personnels directement impliqués. (question des représentants des personnels enseignants et d'éducation).

Les faits qui se sont déroulés devant l'établissement : passage d'une voiture à plusieurs reprises devant l'établissement avec 2 individus brandissant une arme et visant des personnes, ont été immédiatement pris en charge par les services de police grâce au système de vidéosurveillance.

Une fois les individus interpellés, une communication sécurisante a été adressée, avec l'accord de la DSDEN, à l'ensemble de la communauté éducative. Une représentante des parents d'élèves remercie le chef d'établissement de cette communication.

III – VIE SCOLAIRE

Le jour suivant, la psychologue de l'éducation nationale et l'infirmière ont été mobilisées pour accueillir les élèves ou les personnels le nécessitant. Aucun élève n'a souhaité en bénéficier.

Les jours suivants afin de rassurer les personnels et les usagers, la présence policière devant l'établissement a été renforcée. Dès le lendemain, au regard de la procédure policière et du fait établissement transmis par le rectorat, le Procureur de la République s'est saisi de l'affaire et les individus ont été déférés.

Depuis, ceux-ci ont été jugés et condamnés pour les faits.

2 personnels ont subi les suites de cet événement : un incident de service a été généré pour chacun d'eux et pris en compte par les services rectoraux.

Un personnel a déposé une plainte, l'autre personnel a été entendu comme témoin. Ils ont témoigné lors du procès et ont bénéficié de la protection fonctionnelle et de la délégation d'un avocat du rectorat pour les accompagner.

Une représentante des personnels enseignants demande au proviseur s'il a déposé plainte au nom de l'établissement. Il répond qu'il en a eu l'intention, que le mercredi après midi après avoir été entendu devant l'établissement, il a demandé un rendez-vous pour cela. Les forces de police étaient en cours d'enquête et cela se situait avant l'interpellation. La priorité était donc à l'audition des témoins directs. La semaine suivante quand il a appelé le commissariat, l'officier de police judiciaire lui a répondu que la procédure était close et que le dossier n'était plus sur Agde mais au tribunal. Il déclare que la prochaine fois, il se rendra directement au commissariat même s'il n'a pas de rendez-vous.

Une représentante des personnels exprime le sentiment d'un manque d'accompagnement et de relativisation des faits par la direction. Le proviseur répond que ses communications aux familles et dans la salle des professeurs avaient pour but de rassurer les personnels et les usagers. Il n'était nullement question de les minimiser que les armes est été à feu, à air comprimé ou des jouets, les peines encourues sont les mêmes et l'impact sur les victimes diffère peu. Le proviseur assure qu'il respecte le ressenti de chacun, celui-ci pouvant être différent en fonction de sa sensibilité et de son vécu.

La proviseure adjointe exprime son incompréhension vis-à-vis du sentiment de non accompagnement : elle a communiqué et reçu longuement avec les 2 personnels affectés et cela au titre de l'équipe de direction. Elle rappelle qu'elle a accompagné les deux personnels, y compris pour obtenir la protection fonctionnelle et que ces deux collègues continuent à être écoutées sur le sujet.

III – VIE SCOLAIRE

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

N° acte généré : aucun

III – 2 Question à propos de l'affichage des moyennes générales des élèves sur les bulletins trimestriels (question des représentants des parents d'élèves).

Le proviseur demande aux représentants des parents de préciser le contexte de leur demande.

Pour les secondes, les bulletins ont été organisés par pôles suite à des propositions internes. Leur lecture facilite la réflexion des élèves, des parents et des enseignants autour des questions d'orientation de fin d'année. La mise en place d'une moyenne générale n'apporterait rien concernant la détermination des points d'appui sur lesquels se fonderont les vœux et les décisions d'orientation de fin de seconde.

Pour les premières et les terminales, la mise en place d'une moyenne liée aux choix d'EDS, ou d'options aurait du sens mais nous sommes dans l'incapacité de mettre en place une maquette de bulletin adaptée par situation d'élève. D'autant plus que pour le contrôle continu du Bac les coefficients changent lors du choix d'abandon d'un EDS en terminale. Cependant Mme Vagneck, professeur de mathématiques, a conçu un fichier Excel qui permettra à chacun d'évaluer sa moyenne pondérée. Cet outil sera communiqué aux élèves par Pronote et mis à disposition sur l'ENT.

III – VIE SCOLAIRE

Pièce(s) jointe(s) en annexe : pages 8 à 24

N° acte généré : aucun

III – 3 Demande de présentation du Projet d'évaluation en cours dans l'établissement (question des représentants des parents d'élèves).

Le proviseur rappelle que dans le cadre de la réforme du baccalauréat, le protocole d'évaluation est de la compétence du conseil pédagogique. (Cadre réglementaire du 3 et 27 juillet 2021, Note de service du 28 juillet 2021)

Celui qui a été adressé à tous les membres du conseil d'administration a été travaillé par disciplines lors de journées thématiques en octobre 2021. Il a été validé par le conseil pédagogique fin 2021. Il sera publié sur l'ENT. Les parties liées au règlement intérieur figurent dans celui-ci. Ce dernier a été validé par le conseil d'administration en juin 2022.

III – VIE SCOLAIRE

Pièce(s) jointe(s) en annexe : page 25

N° acte généré : aucun

III – 4 Principe d'un voyage à Toulouse.

M. le proviseur prend appui sur le document proposé dans la pochette pour décrire la proposition de voyage. Celui-ci en lien avec les programmes de l'EDS HGGSP (Histoire-Géographie-Géopolitique-Sciences Politiques) sera proposé prioritairement aux élèves de terminale de cette spécialité. S'il reste des places des élèves de la section Euro de Terminale pourront s'inscrire.

Résultat du vote du principe du voyage:

Quorum : 16
Vote pour : 21
Vote contre : 0
Abstentions : 0

IV - AFFAIRES FINANCIÈRES

Pièce(s) jointe(s) en annexe : page 26

N° acte généré : 17

IV – 1 Budget prévisionnel du voyage à Toulouse et tarif appliqué aux élèves

M. l'adjoint gestionnaire présente le budget prévisionnel du voyage à Toulouse avec un tarif élève de 120€.
Le CA valide le budget et le tarif élève.

Résultat du vote du tarif appliqué aux élèves

Quorum : 16
Vote pour : 21
Vote contre : 0
Abstentions : 0

IV - AFFAIRES FINANCIÈRES

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

N° acte généré : aucun

IV – 2 DBM

B / Pour information .

M. l'adjoint gestionnaire présente la DBM, il s'agit d'intégrer dans le cadre des lignes budgétaires votées le tarif du voyage à Toulouse ainsi que son budget prévisionnel.

IV - AFFAIRES FINANCIÈRES

Pièce(s) jointe(s) en annexe : page 27

N° acte généré : aucun

IV – 3 Contrats et conventions

A / Pour information .

a. Convention partenariale BIA avec l'aéroclub les Ailes du Canal du Midi.

M. le Proviseur selon le principe de délégation accordé par le précédent CA a signé une convention avec l'aéroclub les Ailes du Canal du Midi dans le cadre du BIA.

IV - AFFAIRES FINANCIÈRES

Pièce(s) jointe(s) en annexe : page 28

N° acte généré : aucun

IV – 3 Contrats et conventions

A / Pour information .

b. Convention partenariale BIA avec l'aéroclub de Béziers Cap d'Agde .

M. le Proviseur selon le principe de délégation accordé par le précédent CA a signé une convention avec l'aéroclub de Béziers Cap d'Agde dans le cadre du BIA.

La séance est levée à 18h38.

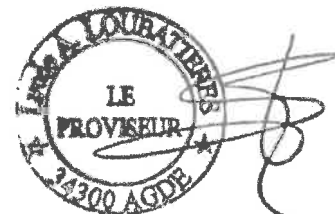
Signatures du président du conseil d'administration et de la secrétaire de séance

Secrétaire de séance



Le principal,

Gilles LARGUIER



Effectifs – Structure

LGT	SEP
Effectif prévisionnel RS 2023 : 1049 élèves (1067 élèves pour RS 2022 et 1119 élèves pour RS 2021)	Effectif prévisionnel RS 2023 : 131 élèves (132 élèves pour RS 2022 et 130 élèves pour RS 2021)
Prévisions de la structure : 11 SECONDES GT pour 382 élèves (effectif attendu)	Prévisions de la structure : 1 ^{ère} année CAP ATMFC pour 12 élèves 1 ^{ère} année CAP PSR pour 12 élèves 2 ^{ème} année CAP ATMFC pour 8 élèves 2 ^{ème} année CAP PSR pour 9 élèves 2 ^{nde} BAC PRO pour 30 élèves 1 ^{ère} BAC PRO pour 30 élèves Tale BAC PRO pour 30 élèves
6 PREMIERES GENERALES pour 185 élèves 1 PREMIERE TECHNO STI2D pour 26 élèves 2,5 PREMIERES TECHNO STMG pour 79 élèves 1,5 PREMIERES TECHNO ST2S pour 50 élèves	
6 TERMINALES GENERALES pour 196 élèves 2,5 TERMINALES STMG pour 92 élèves 1 TERMINALE STI2D pour 22 élèves 1 TERMINALES ST2S pour 34 élèves	

Allocation des Moyens DHG

LGT	SEP
DHG : 1426,50 heures (janv. 2023) 1404,5 heures (janv. 2022)	DHG : 304 heures (janv.2023) 307,5 heures (janv.2022)
HP: 1266,75 h HSA: 159,75 h	HP: 273,5 h HSA : 30,50 h
RATIO HP/HSA	RATIO H/E
LGT RS 2023 = 11,20 %	SEP RS 2023 = 10,00 %
LGT RS 2022 = 11,20 %	SEP RS 2022 = 10,00%
LGT RS 2023 = 1,36	SEP RS 2023 = 2,32
LGT RS 2022 = 1,32	SEP RS 2022 = 2,33

Etat des lieux et dispositifs de la SEP

– Etat des lieux

- Les divisions sont globalement à pleine capacité sur les 5 classes de notre Section d'Enseignement Professionnel

– Dispositifs reconduits

- Cours dédoublés en PSE sur tous les niveaux
- Cours dédoublés en Arts appliqués sur tous les niveaux
- Dédoubllement des heures de « consolidation AP, accompagnement à l'orientation » en 2 PRO
- 3 disciplines en Co-intervention sur le « Chef d'œuvre » en CAP ATMFC et 1 PRO (1 EP + 2 EG)
- Cours EPS dédoublés en CAP

Dispositifs nouveaux

- 3 disciplines en Co-intervention sur le « Chef d'œuvre » en CAP PSR

LYCEE AUGUSTE LOUEATIERES

Les ressources de la SEP

Nombre de Postes Statutaires : 14 postes

• Création de postes

Néant

• Suppression de postes

Néant

• Moyens provisoires

- 10h en Arts Appliqués
- 3 h en Eco-Gestion
- 9h en Lettres -Anglais

• Complément de Service

- CSR de 3,5h en EPS (SEP→LGT)
- CSD de 9h en Espagnol vers les Lettres (SEP→SEP)
- CSR de 9h pour les Lettres (SEP→SEP)

LYCEE AUGUSTE LOUEATIERES

Etat des lieux et dispositifs du LGT

– Etat des lieux

- Création d'une 1/2 classe de 1^{ère} ST2S supplémentaire et maintien dans la prévision des 1^{ères} de la 1/2 division STMG.
- Un travail d'information sur les sections ST2S et STI2D est à conduire dans notre établissement mais aussi dans les lycées périphériques non dotés de ces offres
- Inquiétude sur le nombre d'élèves de seconde en allemand (vivier évalué à 24 élèves +4 éventuels au collège Cassin + entrées extérieures inconnues)

– Dispositifs reconduits ou supprimés

- Maintien de l'option Latin sur les 3 niveaux (en attente des effectifs de chaque niveau pour un éventuel regroupement si trop faibles)
- Maintien de la SELO (1 section EURO sur les 3 niveaux à dominante Hist-Géo et Enseignement scientifique) DNL + 1h de renfort d'anglais en première et terminale
- Maintien en terminale des options Mathématiques (3h x2)
- Maintien en seconde de l'option SIT Aéronautique (1,5h en HSE)
- Maintien en seconde de l'option Santé Social (1,5h)

– Dispositif créé

- Création en terminale de l'option Droit et enjeux du monde contemporain (3h)

LYCEE AUGUSTE LOUBATIERES - AGDE

Dispositifs liés à l'autonomie sur le LGT

SELO	1h de DNL en HG et 1h de DNL en Sciences pour les 3 niveaux 2 ^{ndes} , 1 ^{ère} et Tale. 1 h de plus en anglais-euro la Première et la Terminale
Maintien en seconde de l'option SIT Aéronautique	1 groupe En HSE serve par plusieurs disciplines
Latin	2h par niveau cela représente 6h
Tronc commun dédoublements disciplinaires Niveau seconde	Dédoublement Français et Math
Tronc commun dédoublements disciplinaires Niveau 1 ^{ère}	Français, HG (Générales) Math (Techno)
Dédoublement Groupe des EDS Niveau Première	Dédoublement en NSI, SVT, PC, SI
Dédoublement Groupe des EDS Niveau Terminale des EDS	Dédoublement en NSI, SVT, PC, SI
Enseignement Scientifique	Groupes de TP
Dédoublement d'une heure HG en 1 ^{ère} G	Travail initial lié aux E3C mais transformé en apport et contextualisation des écrits nécessaire à la préparation du Bac français
option Maths expertes et complémentaires en Terminale	2 groupes à 3 heures
option Droits et enjeux du monde contemporain	Création d'un groupe à 3 heures
Option Santé social en seconde	1 groupe

CEE AUGUSTE LOUBATIERES - AGDE

Les ressources sur le LGT

• Création de postes

- Néant

• Suppression de postes

- Un poste en français (18h)

• Moyens provisoires

- 9 h en Philosophie
- 8 h en EPS
- 9 h en Eco Gestion GRH
- 18h en Eco Gestion Mark.

• Complément de Service

- CSD de 3,5h en EPS_(LGT→SEP)
- CSD de 3h en All

LYCEE AUGUSTE LOUBATIERES - AGDE

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z	AA	AE	AC								
1		R2023			Besoins			Propositions			CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 FEVRIER 2023																									
2																																				
3																																				
4																																				
5																																				
6																																				
7																																				
8																																				
9																																				
10																																				
11																																				
12																																				
13																																				
14																																				
15																																				
16																																				
17																																				
18																																				
19																																				
20																																				
21																																				
22																																				
23																																				
24																																				
25																																				
26																																				
27																																				
28																																				
29																																				
30																																				
31																																				
32																																				
33																																				
34																																				
35																																				
36																																				
37																																				
38																																				
39																																				
40																																				
41																																				
42																																				
43																																				
44																																				
45																																				
46																																				
47																																				
48																																				



académie
Montpellier



PROJET D'EVALUATION DU LYCEE LOUBATIERRES AGDE

PREAMBULE

« Les notes obtenues pour le baccalauréat dans les enseignements obligatoires ne donnant pas lieu à une épreuve terminale sont les moyennes annuelles du candidat, qui rassemblent l'ensemble des résultats chiffrés obtenus par l'élève au fil de son parcours scolaire pendant les deux années du cycle terminal dans les enseignements concernés... » (bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021)

Les équipes pédagogiques du lycée LOUBATIERES ont travaillé à l'élaboration d'un projet d'évaluation visant à éclairer les élèves sur les modalités d'évaluation propres à chaque discipline d'enseignement. L'évaluation est utilisée comme un outil de mesure du niveau de maîtrise des élèves sur les attendus des programmes institutionnels (évaluations sommatives) mais également comme un levier pour les apprentissages (évaluations diagnostiques et formatives).

Les informations données dans ce projet sont le fruit d'un travail collectif d'harmonisation et sont destinées à permettre aux élèves d'être acteurs de leurs apprentissages et de leur parcours de réussite scolaire. Le but est de préciser le cadre général de la construction des moyennes prises en compte pour l'obtention du baccalauréat. Les indications fournies n'ont pas valeur de contrat et sont soumises à des variations liées à de multiples facteurs tels que le rythme de progression de chaque classe, les contingences humaines et matérielles qui peuvent entraîner des adaptations dans la forme, le nombre et les coefficients des évaluations.

Tous les devoirs donnés **sont à rendre**. Le nombre de devoirs exigés **est laissé à l'appréciation de chaque enseignant** et ne souffre d'aucune discussion. L'enseignant demeure, enfin, **souverain** dans sa notation.

LES GRANDS PRINCIPES DE L'EVALUATION DANS L'ETABLISSEMENT

Une évaluation équitable et juste :

Les barèmes sont explicités pour les évaluations formatives notées, sommatives et certificatives.

La nature et le rythme des évaluations s'adaptent aux besoins des élèves.

L'évaluation s'adapte aux élèves porteurs de handicap et/ou troubles des apprentissages.

Le nombre d'évaluations pour un élève est suffisant et équivalent au sein d'un groupe classe ce qui implique le rattrapage en cas d'absence.

Des devoirs communs peuvent être organisés dans les disciplines.

Une évaluation diversifiée :

Différentes formes et modalités d'évaluation sont utilisées: oral, devoir sur table, QCM, travail de groupe ...

Les évaluations peuvent porter sur différentes compétences en s'appuyant sur celles déjà acquises par les élèves.

Une évaluation transparente :

Le rôle des différents types d'évaluation (formative, sommative) est explicité aux élèves en début d'année.

Un programme de révision est indiqué avant chaque évaluation.

Les corrections s'accompagnent d'annotations et appréciations qui expliquent la note, elles prodiguent des conseils pour progresser.

Les modalités de gestion des absences et travaux non-rendus sont posées

Les élèves doivent accomplir les travaux écrits et oraux qui leur sont demandés par les enseignants et se soumettre aux modalités du contrôle continu qui leur sont imposées. Ils sont tenus de suivre les enseignements correspondant au programme et figurant dans leur emploi du temps établi par l'établissement scolaire. (cf. article L.511-1 du Code de l'éducation)

Un suivi attentif de l'assiduité des élèves est mis en place afin d'anticiper les difficultés éventuelles de constitution de moyennes. Lorsque l'absence d'un élève à une évaluation est jugée par son professeur comme faisant porter un risque à la représentativité de sa moyenne, une nouvelle évaluation est spécifiquement organisée à son intention.

Si un élève, pour des raisons dûment justifiées tenant à son statut ou à sa scolarité, ne dispose pas d'une moyenne annuelle pour un ou plusieurs enseignements en classe de première ou en classe de terminale, il est convoqué à une évaluation ponctuelle de remplacement.

En deçà d'un seuil minimum fixé par chaque discipline la moyenne de l'élève ne pourra être retenue pour le baccalauréat et sera remplacée par une convocation à une évaluation ponctuelle à titre d'évaluation de remplacement. À cette convocation consécutive à une absence lors d'une évaluation, peut s'ajouter une sanction disciplinaire conformément à l'article R. 511-13 du Code de l'éducation et aux circulaires n° 2011-111 et n° 2011-112 du 1er janvier 2011 relatives respectivement au règlement intérieur dans les établissements publics locaux d'enseignement et à l'organisation des procédures disciplinaires.

EPREUVES TERMINALES ET EPREUVES EN CONTROLE CONTINU

	Voie générale			Voie technologique		
	Première	Terminale	Total cycle	Première	Terminale	Total cycle
Enseignements obligatoires évalués en épreuves terminales						
Français	10		10	10		10
Philosophie		8	8		4	4
Enseignement de spécialité 1		16	16		16	16
Enseignement de spécialité 2		16	16		16	16
Grand oral		10	10		14	14
			60			60

Enseignements obligatoires ne faisant pas l'objet d'épreuves terminales

Enseignement de spécialité de 1 ^{re}	8		8	8		8
Histoire-géographie	3	3	6	3	3	6
Langue vivante A	3	3	6	3	3	6
Langue vivante B	3	3	6	3	3	6
Enseignement scientifique (voie générale) ou mathématiques (voie technologique)	3	3	6	3	3	6
Éducation physique et sportive		6	6		6	6
Enseignement moral et civique	1	1	2	1	1	2
			40			40
Tous enseignements obligatoires			100			100

	Voie générale			Voie technologique		
	Première	Terminale	Total cycle	Première	Terminale	Total cycle
Option 1	2	2	4	2	2	4
Option 2		2	2	2	2	4
LCA Latin	2	2	4			
LCA Grec	2	2	4			
Tous enseignements optionnels	6	8	14	4	4	8

MODALITES ET SPECIFICITES DANS CHAQUE DISCIPLINE

Voie Générale et Technologique	Types d'évaluation	Types d'évaluation pris en compte dans la moyenne trimestrielle	Nombre d'évaluations par trimestre	Les modalités de calcul de la moyenne qui apparaîtra sur les bulletins en 1 ^{ère} et terminale et sera donc prise en compte dans le livret scolaire, au baccalauréat et pour Parcoursup.
LETTRES	Rédaction partielle ou intégrale d'un exercice préparant au baccalauréat ou prestation orale avec le même objectif. Valorisation de l'implication de l'élève.	Tous types d'évaluations peuvent être pris en compte pour la moyenne trimestrielle.	Au moins une	Toutes les notes sont susceptibles d'être prises en compte pour calculer la moyenne des bulletins.

Voie Générale et Technologique	Types d'évaluation	Types d'évaluation pris en compte dans la moyenne trimestrielle	Nombre d'évaluations par trimestre	Les modalités de calcul de la moyenne qui apparaîtra sur les bulletins en 1 ^{ère} et terminale et sera donc prise en compte dans le livret scolaire, au baccalauréat et pour Parcoursup.
HLP LITTERATURE	Rédaction partielle ou intégrale d'un exercice préparant au baccalauréat ou prestation orale avec le même objectif. Valorisation de l'implication de l'élève.	Tous types d'évaluations peuvent être pris en compte pour la moyenne trimestrielle.	Au moins une	Toutes les notes sont susceptibles d'être prises en compte pour calculer la moyenne des bulletins.

Voie Générale et Technologique	Types d'évaluation	Types d'évaluation pris en compte dans la moyenne trimestrielle	Nombre d'évaluations par trimestre	Les modalités de calcul de la moyenne qui apparaîtra sur les bulletins en 1 ^{ère} et terminale et sera donc prise en compte dans le livret scolaire, au baccalauréat et pour Parcoursup.
PHILOSOPHIE	- Devoirs de préparation à l'épreuve de baccalauréat et à la pensée critique - Travail à la maison - Contrôles divers	Evaluations de toutes natures		Toutes les notes sont susceptibles d'être prises en compte pour calculer la moyenne des bulletins

Voie Générale et Technologique	Types d'évaluation	Types d'évaluation pris en compte dans la moyenne trimestrielle	Nombre d'évaluations par trimestre	Les modalités de calcul de la moyenne qui apparaîtra sur les bulletins en 1 ^{ère} et terminale et sera donc prise en compte dans le livret scolaire, au baccalauréat et pour Parcoursup.
HLP PHILOSOPHIE	Devoirs type bac (sujets d'interprétation ou essais) Exercices intermédiaires Exposés oraux	Travaux divers		Toutes les notes sont susceptibles d'être prises en compte dans la moyenne des bulletins.

Voie Générale et Technologique	Types d'évaluation	Types d'évaluation pris en compte dans la moyenne trimestrielle	Nombre d'évaluations par trimestre	Les modalités de calcul de la moyenne qui apparaîtra sur les bulletins en 1 ^{ère} et terminale et sera donc prise en compte dans le livret scolaire, au baccalauréat et pour Parcoursup.
HISTOIRE- GEOGRAPHIE	La nature des évaluations est variée et adaptée à la classe avec bienveillance.	Les évaluations formatives et sommatives entrent dans le calcul de la moyenne.	Au moins une.	Toutes les notes sont susceptibles d'être prises en compte pour calculer la moyenne des bulletins.
	Toutes formes, toutes modalités.			
EMC	La nature des évaluations est variée et adaptée à la classe avec bienveillance.	Les évaluations formatives et sommatives entrent dans le calcul de la moyenne.	Il n'est pas toujours possible d'évaluer chaque élève, chaque trimestre.	Toutes les notes sont susceptibles d'être prises en compte pour calculer la moyenne des bulletins
	Toutes formes, toutes modalités			

Voie Générale et Technologique	Types d'évaluation	Types d'évaluation pris en compte dans la moyenne trimestrielle	Nombre d'évaluations par trimestre	Les modalités de calcul de la moyenne qui apparaîtra sur les bulletins en 1 ^{ère} et terminale et sera donc prise en compte dans le livret scolaire, au baccalauréat et pour Parcoursup.
HGGSP	La nature des évaluations est variée et adaptée à la classe avec bienveillance.	Les évaluations formatives et sommatives entrent dans le calcul de la moyenne.	Au moins une	Toutes les notes susceptibles d'être prises en compte pour calculer la moyenne des bulletins
	Toutes formes , toutes modalités			

Voie Générale et Technologique	Types d'évaluation	Types d'évaluation pris en compte dans la moyenne trimestrielle	Nombre d'évaluations par trimestre	Les modalités de calcul de la moyenne qui apparaîtra sur les bulletins en 1 ^{ère} et terminale et sera donc prise en compte dans le livret scolaire, au baccalauréat et pour Parcoursup.
LANGUES / LLCE Allemand Anglais Espagnol	Evaluation formative Evaluation sommative variée et adaptée à la classe	Les évaluations formatives et sommatives sont susceptibles d'être comptabilisées dans la moyenne	Libre choix du professeur	Toutes les notes sont susceptibles d'être prises en compte pour calculer la moyenne des bulletins.

ATTESTATION EN LANGUE(S) Tous les élèves de Terminales sont soumis à l'obligation d'une évaluation dans les activités langagières suivantes : compréhension orale, compréhension écrite, expression écrite, expression orale en continu et en interaction. <u>Le résultat obtenu sera intégré dans les notes du 3^e trimestre.</u> Ces évaluations permettront d'obtenir une attestation de langue vivante. Cette attestation indique le niveau atteint par le candidat en langue vivante A et en langue vivante B et précise ce niveau pour chacune des activités langagières mentionnées ci-dessus au regard du cadre européen commun de référence des langues (CECRL). Modalités des épreuves • Compréhension orale. Durée : 30 mn. - 3 écoutes espacées d'1 mn suivies d'un compte rendu en français. Durée totale de l'épreuve (écoute + rédaction) : 30 mn. • Compréhension écrite - Expression écrite. Durée : 2 heures - Pour la compréhension écrite, les réponses aux questions pourront être demandées dans la langue cible (espagnol, anglais, allemand) ou en français selon la consigne qui sera précisée dans le sujet. - Pour l'expression écrite, il est attendu une réponse en langue cible d'un minimum de 150 mots. • Expression orale. Durée : 20 mn (10 mn de préparation + 10 mn maximum d'expression orale). Pour les candidats de la voie technologique, l'oral d'anglais portera sur l'enseignement technologique (ETLV). Pour tous les élèves de Terminale, toutes les épreuves porteront sur les axes étudiés pendant le cycle terminal.	
---	--

Voie Générale et Technologique	Types d'évaluation	Types d'évaluation pris en compte dans la moyenne trimestrielle	Nombre d'évaluations par trimestre	Les modalités de calcul de la moyenne qui apparaîtra sur les bulletins en 1 ^{ère} et terminale et sera donc prise en compte dans le livret scolaire, au baccalauréat et pour Parcoursup.
S.E.S	<u>Evaluation orale</u> : exposé, participation orale en cours, entraînement au grand oral <u>Evaluation écrite</u> : contrôle des connaissances et de savoir-faire en une, deux ou 4 heures si type BAC, devoir maison possible	L'ensemble des évaluations sont prises en compte dans la moyenne, une fois coefficientées par l'enseignant. Selon la difficulté, les coefficients varient.	Au moins 2.	Moyenne pondérée selon les coefficients attribués en fonction des évaluations. La moyenne ne sera pas considérée comme représentative si en fin de trimestre moins des $\frac{3}{4}$ des coefficients ne sont pas validés. Ainsi elle ne figurera pas sur le bulletin, le livret scolaire ni sur Parcoursup.

Voie Générale et Technologique	Types d'évaluation	Types d'évaluation pris en compte dans la moyenne trimestrielle	Nombre d'évaluations par trimestre	Les modalités de calcul de la moyenne qui apparaîtra sur les bulletins en 1 ^{ère} et terminale et sera donc prise en compte dans le livret scolaire, au baccalauréat et pour Parcoursup.
E.P.S	Évaluation diagnostique permettant la mise en place d'un travail individualisé (recueil de données, observation, report de résultats sur le carnet d'entraînement...) Évaluation formative permettant de mettre en exergue, les difficultés, les progrès effectués, les écueils éventuels face aux apprentissages proposés à chacun selon ses compétences. Ceci permettant de réajuster les tâches mises à disposition des élèves. Évaluation formatrice permettant à l'élève de s'approprier les outils d'évaluation pour évaluer ses pairs. Évaluation sommative. Évaluation certificative.	Évaluation formative, formatrice et sommative.	Chaque trimestre de terminale, une activité physique, issue d'un champ d'apprentissage différent, est évaluée. Cette évaluation certificative est réalisée à l'aide d'un référentiel commun à toute l'équipe EPS. Ce référentiel, accessible à tous via le site du lycée, a été validé par une commission académique	Pour le baccalauréat : moyenne des 3 notes certificatives de terminale uniquement. Pour parcoursup : notes trimestrielles en première et terminale. Principes de construction des référentiels de terminale AFL1 : 12 points. Compétences liées à la prestation physique. AFL 2 et AFL 3 : 8 points (répartition au choix de l'élève). - AFL2 : compétences liées à la capacité à s'entraîner - AFL3 : compétences liées aux différents rôles sociaux

Voie Générale et Technologique	Types d'évaluation	Types d'évaluation pris en compte dans la moyenne trimestrielle	Nombre d'évaluations par trimestre	Les modalités de calcul de la moyenne qui apparaîtra sur les bulletins en 1 ^{ère} et terminale et sera donc prise en compte dans le livret scolaire, au baccalauréat et pour Parcoursup.
MATHEMATIQUES	Tout type d'évaluation laissé à la discrétion de l'enseignant selon la classe et l'avancée du programme.	Tout type d'évaluation, faite en classe ou à la maison dont le contenu est en cohérence avec les programmes officiels.	Pas de quantité minimale ou maximale. A la discrétion de l'enseignant.	Toutes les notes susceptibles d'être prises en compte pour calculer la moyenne des bulletins

Voie Générale et Technologique	Types d'évaluation	Types d'évaluation pris en compte dans la moyenne trimestrielle	Nombre d'évaluations par trimestre	Les modalités de calcul de la moyenne qui apparaîtra sur les bulletins en 1 ^{ère} et terminale et sera donc prise en compte dans le livret scolaire, au baccalauréat et pour Parcoursup.
MATHEMATIQUES Options	Tout type d'évaluation laissé à la discrétion de l'enseignant selon la classe et l'avancée du programme.	Tout type d'évaluation, faite en classe ou à la maison dont le contenu est en cohérence avec les programmes officiels.	Pas de quantité minimale ou maximale. A la discrétion de l'enseignant.	Toutes les notes susceptibles d'être prises en compte pour calculer la moyenne des bulletins

Voie Générale et Technologique	Types d'évaluation	Types d'évaluation pris en compte dans la moyenne trimestrielle	Nombre d'évaluations par trimestre	Les modalités de calcul de la moyenne qui apparaîtra sur les bulletins en 1 ^{ère} et terminale et sera donc prise en compte dans le livret scolaire, au baccalauréat et pour Parcoursup.
NSI Mathématiques	- travaux de groupe en classe ou à la maison - exposé à l'oral en classe - travaux individuels en classe ou à la maison évaluation sur la connaissance du cours	Tout type d'évaluation, faite en classe ou à la maison dont le contenu est en cohérence avec les programmes officiels.	Pas de quantité minimale ou maximale. A la discrétion de l'enseignant.	Toutes les notes susceptibles d'être prises en compte pour calculer la moyenne des bulletins

Voie Générale et Technologique	Types d'évaluation	Types d'évaluation pris en compte dans la moyenne trimestrielle	Nombre d'évaluations par trimestre	Les modalités de calcul de la moyenne qui apparaîtra sur les bulletins en 1 ^{ère} et terminale et sera donc prise en compte dans le livret scolaire, au baccalauréat et pour Parcoursup.
PHYSIQUE CHIMIE Spécialité	Le professeur pourra choisir parmi : - Devoir sur table - Prestation orale / Exposé - QCM - TP - Recherches - Autres.....	Tous types d'évaluations peuvent être pris en compte pour la moyenne trimestrielle.	A l'appréciation du professeur et en fonction de la progression de la classe.	Toutes les notes sont susceptibles d'être prises en compte pour calculer la moyenne des bulletins. Des coefficients pourront être appliqués.

Voie Générale et Technologique	Types d'évaluation	Types d'évaluation pris en compte dans la moyenne trimestrielle	Nombre d'évaluations par trimestre	Les modalités de calcul de la moyenne qui apparaîtra sur les bulletins en 1 ^{ère} et terminale et sera donc prise en compte dans le livret scolaire, au baccalauréat et pour Parcoursup.
S.V.T Spécialité	- Evaluation diagnostique, - Evaluation formative, notamment en cours de démarches expérimentales. - Evaluation sommative.	- Evaluation formative, dont évaluation des capacités expérimentales. - Evaluation sommative.	Au moins deux ou autre	La Note se constitue de la façon suivante : - Un maximum de 33% de la moyenne pour les travaux pratiques - Un minimum de 66% de la moyenne pour les devoirs sur table

Voie Générale et Technologique	Types d'évaluation	Types d'évaluation pris en compte dans la moyenne trimestrielle	Nombre d'évaluations par trimestre	Les modalités de calcul de la moyenne qui apparaîtra sur les bulletins en 1 ^{ère} et terminale et sera donc prise en compte dans le livret scolaire, au baccalauréat et pour Parcoursup.
ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE				
Mathématiques	Tout type d'évaluation laissé à la discrétion de l'enseignant selon la classe en collaboration avec les disciplines associées.	Tout type d'évaluation laissé à la discrétion de l'enseignant selon la classe et l'avancée du programme.		La Note se constitue avec des coefficients corrélés au volume horaire.
Physique Chimie	Le professeur pourra choisir parmi : - Devoir sur table - Prestation orale / Exposé - QCM - TP - Recherches - Autres.....	Tous types d'évaluations peuvent être pris en compte pour la moyenne trimestrielle.	A l'appréciation du professeur et en fonction de la progression de la classe.	La Note se constitue avec des coefficients corrélés au volume horaire.
SVT	- Evaluation formative, notamment en cours de démarches expérimentales. - Evaluation sommative.	- Evaluation formative. - Evaluation sommative.	Au moins une.	La Note se constitue avec des coefficients corrélés au volume horaire.

Voie Générale et Technologique	Types d'évaluation	Types d'évaluation pris en compte dans la moyenne trimestrielle	Nombre d'évaluations par trimestre	Les modalités de calcul de la moyenne qui apparaîtra sur les bulletins en 1 ^{ère} et terminale et sera donc prise en compte dans le livret scolaire, au baccalauréat et pour Parcoursup.
STI2D SCIENCES DE L'INGENIEUR Spécialité NSI Spécialité	L'évaluation pourra être effectuée en début de séquence selon les modalités du professeur. L'évaluation peut être envisagée en fonction de la compétence visée. L'évaluation est basée sur la compétence visée ou durant les différentes étapes jalonnant le projet. Les évaluations, individuelles ou collectives peuvent prendre différentes formes notamment : - Présentation orale - Conduite et soutenance de projet - Production finale de projet - Création de rapport - QCM - Devoir écrit - Devoir à la maison - Activités expérimentales	Pour les évaluations, un coefficient adapté y compris nul peut-être appliqué à la note.	Au minimum 3 par trimestre.	Toutes les notes sont susceptibles d'être prises en compte pour calculer la moyenne des bulletins.

Voie Générale et Technologique	Types d'évaluation	Types d'évaluation pris en compte dans la moyenne trimestrielle	Nombre d'évaluations par trimestre	Les modalités de calcul de la moyenne qui apparaîtra sur les bulletins en 1 ^{ère} et terminale et sera donc prise en compte dans le livret scolaire, au baccalauréat et pour Parcoursup.
ST2S BPH / CBPH	L'évaluation diagnostique, qui permet à l'élève de situer son niveau d'acquisition par rapport aux compétences attendues	L'évaluation diagnostique peut être ou non notée	Le nombre d'évaluation est défini par l'enseignant en fonction de la progression de la classe.	Toutes les notes sont susceptibles d'être prises en compte pour calculer la moyenne des bulletins. Des coefficients pourront être appliqués
	L'évaluation formative, qui permet à l'élève d'évaluer si l'élève est capable de mettre en œuvre des compétences travaillées et de les acquérir progressivement	L'évaluation formative peut être ou non notée		
	L'évaluation sommative, qui s'inscrit à la fin d'une ou plusieurs phases d'apprentissage	L'évaluation sommative est systématiquement notée		

Voie Générale et Technologique	Types d'évaluation	Types d'évaluation pris en compte dans la moyenne trimestrielle	Nombre d'évaluations par trimestre	Les modalités de calcul de la moyenne qui apparaîtra sur les bulletins en 1 ^{ère} et terminale et sera donc prise en compte dans le livret scolaire, au baccalauréat et pour Parcoursup.
ECONOMIE GESTION	L'enseignant choisit parmi : - L' évaluation diagnostique - L'évaluation formative - L'évaluation sommative	Tout type d'évaluation peut être pris en compte pour la moyenne trimestrielle. Liberté pédagogique est laissée à chaque enseignant.	Au moins deux représentatives pour l'enseignant.	Toutes les notes sont susceptibles d'être prises en compte pour calculer la moyenne des bulletins. Les élèves doivent être à jour des leçons et devoirs à leur retour en classe. Des coefficients différents pourront être appliqués à l'appréciation de l'enseignant.

Principe du voyage

SEJOUR DE DEUX JOURS A TOULOUSE

Date : du mardi 18 au mercredi 19 avril 2023

Elèves concernés : 45 élèves de terminale HGGSP + euro (si places vacantes) ; 4 accompagnateurs

Coût de 120 € par élève

Ce voyage offre aux élèves l'opportunité d'approfondir par des visites les thèmes étudiés en terminale générale spécialité HGGSP.

Liens avec les axes du projet d'établissement :

Axe 1 : Rechercher la meilleure qualité de l'action pédagogique et didactique

Levier 1 : Rechercher l'efficacité pédagogique : transversalité, pratique collaborative et coopératives

Axe 2 : Améliorer l'accompagnement des élèves

Levier 2 : Poursuivre les actions d'ouverture culturelle, artistique scientifique, technologique, économique et sociale

Ce voyage ne peut être proposé qu'à 45 élèves au total, du fait de la limitation du nombre de visiteurs à Airbus. Les inscriptions se feront auprès des professeurs de spécialité HGGSP de terminale (Mme Fossa, Mme Le Bras et M. Behague)

Le programme : Mardi 18 avril

- Départ du lycée vers 8 heures
- Pique nique à Toulouse (fourni par les familles) et découverte rapide du centre ville (Thème : patrimoine)
- De 13h à 15 h : visite guidée « Toulouse à la résistance », le groupe étant divisé en deux pour cette visite (thème : Histoire et mémoire de la guerre)
- De 16h15 à 18h15 : visite guidée de l'usine d'assemblage Airbus à Blagnac (thème : enjeux de la connaissance)
- Hébergement au centre d'Ariane (chambres de 5 personnes avec sanitaires dans la chambre)

Le programme : Mercredi 19 avril

- Visite de la Halle de la Machine de 10h à 12h (thème : patrimoine)
- 13h : la Cité de l'espace. Déjeuner avec le panier repas fourni par l'hébergement et visite libre (nous saurons à la dernière minute s'il y a une séance IMAX ce jour-là) (Thème : nouveaux espaces de conquête)
- Retour au lycée vers 18h30

Pour la visite à Airbus :

- Tous les élèves doivent avoir sur eux une carte d'identité ou un passeport en cours de validité
- Lors de cette visite, les normes de sécurité sont très élevées. Il est strictement interdit de prendre quelque image que ce soit pendant la totalité de la visite. Toute tentative d'utiliser un téléphone portable ou tout autre appareil numérique pendant cette visite entraînerait l'exclusion de la totalité du groupe et exposerait l'élève contrevenant à des poursuites.

VOYAGES et SORTIES SCOLAIRES FACULTATIFS
ANNEXE FINANCIERE PREVISIONNELLE

Informations

Références Règlementaires

Rappel sortie facultative

Acte à saisir dans Dém'Act

* = saisie obligatoire

Le signe ▼ signale qu'un commentaire est disponible pour la cellule

transmettre dans Dém'Act ce document en version .pdf ; la signature de l'acte vaut signature de ce document.

ETABLISSEMENT : *

LYCEE AUGUSTE LOUBATIERES

Objet du voyage : *

VISITE TOULOUSE

Dates : *

du

18 avril 2023

au

19 avril 2023

Destination : *

TOULOUSE

Classes :

TERMINALES HGGSP + EURO

Nombre d'élèves : *

45

Professeur responsable :

FOSSA VALERIE

Nombre d'accompagnateurs : *

4

Nom du voyageur

KEOLIS

1 BUDGET PREVISIONNEL *

DEPENSES	Détails	Montants	RECETTES	Montants
VOYAGISTE ou AGENCE DE VOYAGE			PARTICIPATION DES FAMILLES	
Assurance annulation	MAIF	250,00	Nombre élèves	45
			Montant par élèves *	120,00 €
TRANSPORT	KEOLIS	1 468,00		5 400,00
			SUBVENTIONS (élèves et/ou accompagnateurs)	
HEBERGEMENT	CENTRE ANIANE		- EPLE sur crédits globalisés d'état	
	AUBERGE JEUNESSE	2 490,00	- Collectivités territoriales par subvention	
			Autres, préciser :	
Entrées, visites de musées, etc.	Visite Toulouse	288,00	DONS	
activités pédagogiques élèves uniquement	Airbus Aeroscopia	594,00	FSE, AS, MDL, Assoc.socio-éduc.	élèves 300,00
	Halle de la machine	652,50	Culture et Solidarité	accompagnateurs
Frais divers	Cité de l'Espace	405,00	Autres dons, préciser :	élèves
	Pharmacie	120,00		accompagnateurs
TOTAL DES DEPENSES		6 267,50 €	AUTRES RESSOURCES	
			EPL (PFdR, ...)	
			Autres, préciser :	EPL Fonds propres 567,50
			TOTAL DES RECETTES	6 267,50 €
				0,00 €

Ce Budget
est équilibré

2 Montant de la participation des familles (montant par élève) :

* Indiquer obligatoirement la participation fixe des familles :

120,00 €

120,00 €

ces deux montants
doivent être identiques
à l'arrondi près

3 Calcul du coût par participant : (total des dépenses / nombre de participants)

→ → →

127,91 €

(A)

Préciser le coût par élève si ≠ de (A) :

Coût par accomp. si ≠ de (A) :

Accompagnateurs : coût minimum à prendre en charge par l'EPL :

511,63 €

4 Régie d'avance (oui / non) :

OUI

Si oui, montant de la régie :

Nom du régisseur :

5 Charte des voyages :

Vote par le CA d'une charte des voyages (oui / non) :

NON

Vote en CA sur les modalités d'utilisation des reliquats des sorties/voyages (oui / non) :

NON

Observations de l'EPL



CONVENTION DE PARTENARIAT BIA

[annexée à la convention nationale entre le Ministère de l'Éducation Nationale et les fédérations – BOEN du 25 juin 2015]

Entre,
L'établissement scolaire
Lycée Auguste Loubatières
Boulevard des Hellènes
34304 Agde

Et,
L'aéroclub les Ailes du Canal du Midi
Association affiliée à la FFA
RD 612
34420 Portiragnes

En application de l'arrêté du 19 février 2015 relatif au Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA) et de la convention nationale relative à l'enseignement d'initiation et à la culture des sciences et techniques aéronautiques et spatiales, il est convenu, entre le lycée Auguste Loubatières et l'aéroclub les Ailes du Canal du Midi, ce qui suit :

Article 1 – L'établissement scolaire le lycée Auguste Loubatières assurera un enseignement des sciences et techniques aéronautiques pour préparer les élèves volontaires au Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA) sous l'autorité d'un responsable de formation titulaire du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique (CAEA).

Article 2 – L'aéroclub les Ailes du Canal du Midi affilié à la **Fédération Française Aéronautique** assurera l'organisation de stages pratiques qui pourront inclure des vols d'initiation pour les candidats au BIA volontaires et avec l'autorisation des parents pour les mineurs. Il mettra à leur disposition son matériel et ses installations.

Article 3 – Pour les vols d'initiation, les titres pilotes et l'entretien des aéronefs doivent être conformes à la réglementation. L'aéroclub les Ailes du Canal du Midi s'engage également à fournir le justificatif de la souscription d'une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile pour l'utilisation des aéronefs (possibilité de mettre le n° de police d'assurance).

Article 4 – Les vols d'initiation feront découvrir les notions de sécurité et de rigueur associées aux activités aéronautiques. Ils permettront aussi de découvrir la structure d'une plateforme aéronautique selon les possibilités (visite d'une station météo, d'une unité d'entretien, d'une tour de contrôle, ...).

Article 5 – L'aéroclub peut solliciter des aides financières qui viendront en déduction de ses tarifs courants.

Article 6 – La présente convention prend effet le 01/02/2023 jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours et sera prorogée par tacite reconduction pour l'année scolaire suivante, sauf dénonciation par lettre recommandée, par l'une ou l'autre partie, au plus tard un mois avant la fin de l'année scolaire.

Fait à Portiragnes, Le 01 février 2023
Le Chef d'Établissement Scolaire



Le Dirigeant Responsable de la Structure
p/o Rodolphe DEVERDUN - FI CAEA

	CONVENTION DE PARTENARIAT BIA	
Version 2.0	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ACADÉMIE DE MONTPELLIER RÉGION L. R. M. P. LYCÉE Auguste LOUBATIERES Boulevard des Hellènes - B. P. 60109 34304 AGDE CEDEX Tél. 04 67 01 09 09 Mail : ce.0340002t@ac-montpellier.fr	Edition du 01/01/2023

Entre,
L'établissement scolaire :

représenté par :

Gilles LARGUIER

Et,
L'aéroclub de Béziers Cap d'Agde, RD 612 , 34420 Portiragnes, représenté par **M. Visage Jean-Luc**, Président, N° SIRET : 775 983 026 00029
d'autre part

En application de l'arrêté du 19 février 2015 relatif au Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA) et de la convention nationale relative à l'enseignement d'initiation et à la culture des sciences et techniques aéronautiques et spatiales, il est convenu, entre l'établissement scolaire :

et l'Aéroclub de Béziers Cap d'Agde, ce qui suit :

Article 1 – L'établissement scolaire :

assurera un enseignement des sciences et techniques aéronautiques pour préparer les élèves volontaires au Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA) sous l'autorité d'un responsable de formation titulaire du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique (CAEA).

Article 2 – L'Aéroclub de Béziers Cap d'Agde affilié à la **Fédération Française Aéronautique (N°13 034 10007)** assurera l'organisation de stages pratiques à caractère facultatif qui pourront inclure des vols de découverte organisés sous la responsabilité exclusive de l'aéroclub pour les candidats au BIA volontaires et avec l'autorisation des parents pour les mineurs. Il mettra à leur disposition son matériel et ses installations, au même tarif que celui utilisé pour les membres de l'association.

Article 3 – Pour les vols de découverte, les titres pilotes et l'entretien des aéronefs doivent être conformes à la réglementation. **L'Aéroclub de Béziers Cap d'Agde** s'engage également à fournir sur demande le justificatif de la souscription d'une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile pour l'utilisation des aéronefs.

Article 3 bis - L'établissement scolaire se dégage de toutes responsabilités lors de l'exécution des vols et des déplacements sur la zone de mouvement de l'aérodrome.

Dans les locaux de l'aéroclub et dans le hangar où sont stationnés les avions de l'aéroclub, l'encadrement des élèves est sous la responsabilité de l'établissement.

Article 4 – Les vols de découverte feront découvrir, les notions de sécurité et de rigueur associées aux activités aéronautiques. Ils permettront aussi de faire découvrir la structure d'une plateforme aéronautique selon les possibilités (visite d'une station météo, d'une unité d'entretien, d'une tour de contrôle, ...).

Article 5 – L'Aéroclub de Béziers Cap d'Agde peut solliciter des aides financières qui viendront en déduction de ses tarifs courants.

Article 6 – La présente convention est conclue pour l'année civile 2023 à compter du 1^{er} Janvier 2023. La présente convention sera annulée ou suspendue de plein droit dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi et la jurisprudence.

Fait à Agde
le 01/02/2023
Le Chef d'Établissement Scolaire
Gilles LARGUIER

Le président de l'Aéroclub de Béziers
Jean-Luc VISAGE